

---

# RAPPORT DE LA PRESIDENTE

*du jury du concours*

## AGENT SOCIAL PRINCIPAL

### de 2<sup>ème</sup> classe

SESSION 2017

---

Suite à l'accord régional de répartition d'organisation des concours figurant au calendrier 2017 pour les 12 départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le concours d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe a été organisé pour les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de l'Ardèche, ainsi que pour les Centres de Gestion de la Drôme, l'Isère, la Haute-Loire, la Savoie et la Haute-Savoie.

# I. PRESENTATION DU CONCOURS

## A. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours d'accès au grade d'agent social principal de 2ème classe est un concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats possédant un **diplôme homologué au niveau V** selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 ou figurant sur une liste établie par arrêté conjoint du Ministre chargé des affaires sociales et du Ministre chargé des collectivités locales.

Toutefois, une dérogation de diplôme est accordée sur présentation des pièces justificatives indiquées dans le document informations importantes (page 6) :

- **aux mères et pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants,**
- **aux sportifs de haut niveau,**
- **aux possesseurs d'une équivalence de diplôme** (en effet, les candidats ne remplissant aucune des conditions de diplômes précisées ci-dessus, mais qui justifieraient de l'exercice d'une activité professionnelle\*, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès, peuvent également faire acte de candidature à ce concours. Le centre de gestion organisateur du concours est compétent pour apprécier la recevabilité du dossier).

\*Les activités professionnelles pour pouvoir être prises en compte doivent relever de l'une ou l'autre des catégories socio professionnelles suivantes :

43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social 525d : Agents de service hospitaliers 526a : Aides-soignants 526b : Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux 526c : Auxiliaires de puériculture 526d : Aides médico-psychologiques 526e : Ambulanciers 563a : Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil 563b : Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales 563c : Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers.

## B. LES EPREUVES

Le concours comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission. *Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.*

- **L'épreuve écrite d'admissibilité** (Durée : 45 minutes – coefficient. 1)

Elle consiste en un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux.

*Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.*

- **L'épreuve orale d'admission** (Durée : 15 minutes – coefficient 2).

*Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours.*

Cette épreuve consiste en un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux.

## C. CALENDRIER

<b>Période d'inscription</b>	25 avril 2017 au 1 <sup>er</sup> juin 2017
<b>Période de retrait des dossiers</b>	25 avril 2017 au 24 mai 2017
<b>Date limite de retour des dossiers</b>	1 <sup>er</sup> juin 2017
<b>Epreuve écrite d'admissibilité</b>	19 octobre 2017
<b>Réunion du jury d'admissibilité</b>	28 novembre 2017
<b>Epreuve orale d'admission</b>	12 décembre 2017
<b>Réunion du jury d'admission</b>	12 décembre 2017

## D. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

42 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 25 avril 2017 et le 24 mai 2017,  
29 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dont 2 ont fait une erreur d'inscription,

Ainsi, 27 candidats ont été admis à concourir, dont 1 avec un aménagement d'épreuve (tiers temps supplémentaire)

40 postes ouverts pour les centres de Gestion de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Haute-Loire, la Savoie et la Haute Savoie.

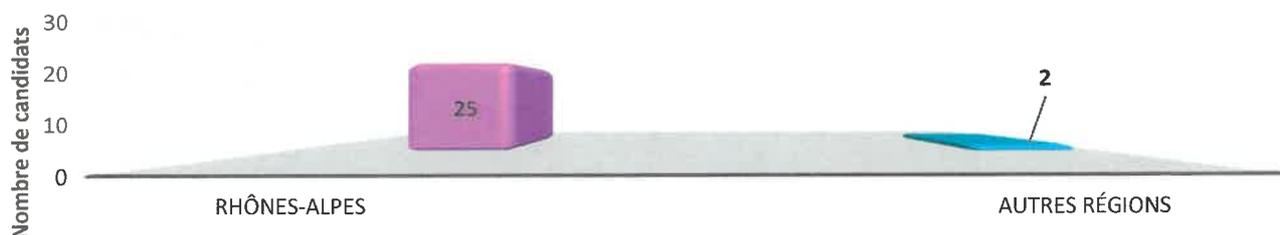
## II. CANDIDATS

### A. ORIGINE GEOGRAPHIQUE

#### 1- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR REGION

REGIONS	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	25	92.60
PROVENCE -ALPES-COTES D'AZUR	1	3.70
OCCITANIE	1	3.70
<b>totaux</b>	<b>27</b>	<b>100</b>

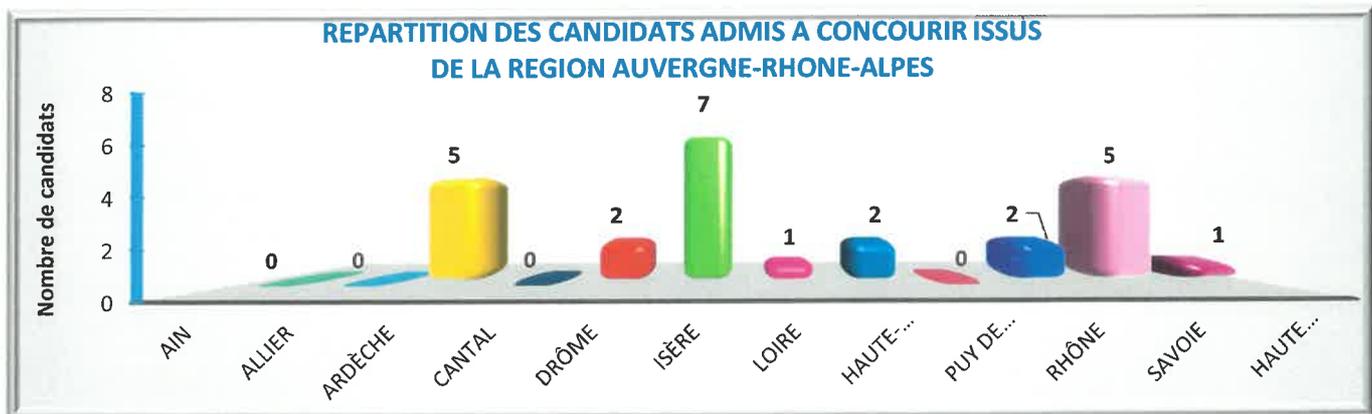
EFFECTIFS DES CANDIDATS DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES /AUTRES REGIONS



Les candidats convoqués sont domiciliés dans 3 régions différentes ou encore 10 départements différents.  
92.60 % des candidats admis à concourir sont originaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

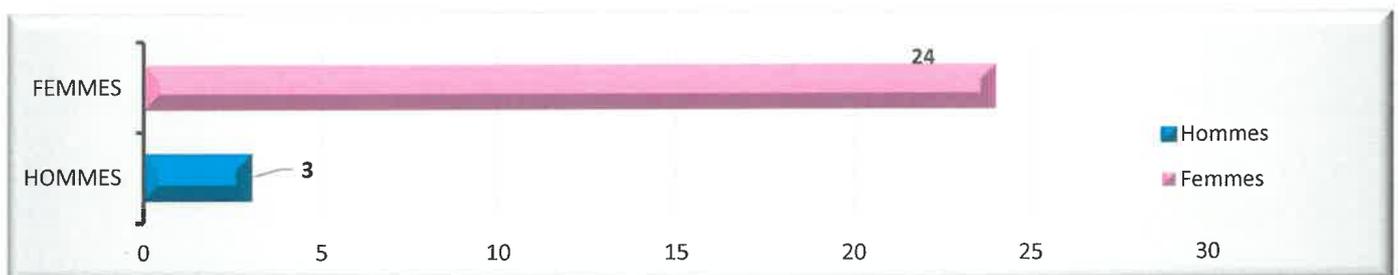
#### 2- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR DEPARTEMENT

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR				
	Effectifs	TOTAL EN %	Effectifs	TOTAL EN %	
AUVERGNE RHONE ALPES	Ain	-	-	25	92.59
	Allier	-	-		
	Ardèche	5	18.52		
	Cantal	-	-		
	Drôme	2	7.41		
	Isère	7	25.92		
	Loire	1	3.70		
	Haute-Loire	2	7.41		
	Puy de Dôme	-	-		
	Rhône	2	7.41		
	Savoie	5	18.52		
	Haute Savoie	1	3.70		
AUTRES REGIONS	2 départements différents	2	7.41	2	7.41
<b>Total toutes origines</b>	<b>27</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>100</b>	



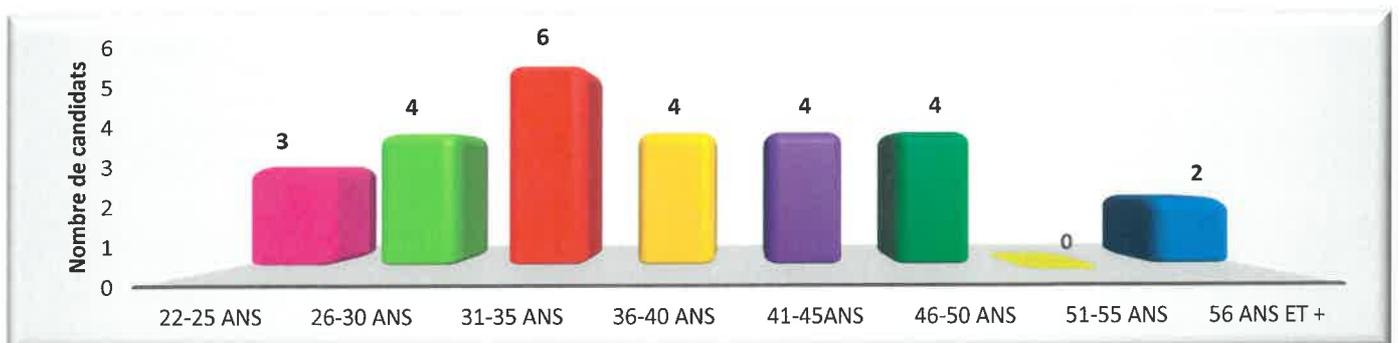
La plus grande partie des candidats admis à concourir issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes vit dans le département de l'Isère (soit 28 % de AURA ou 25.92 % TOUS départements confondus)

### B. REPARTITION HOMMES-FEMMES



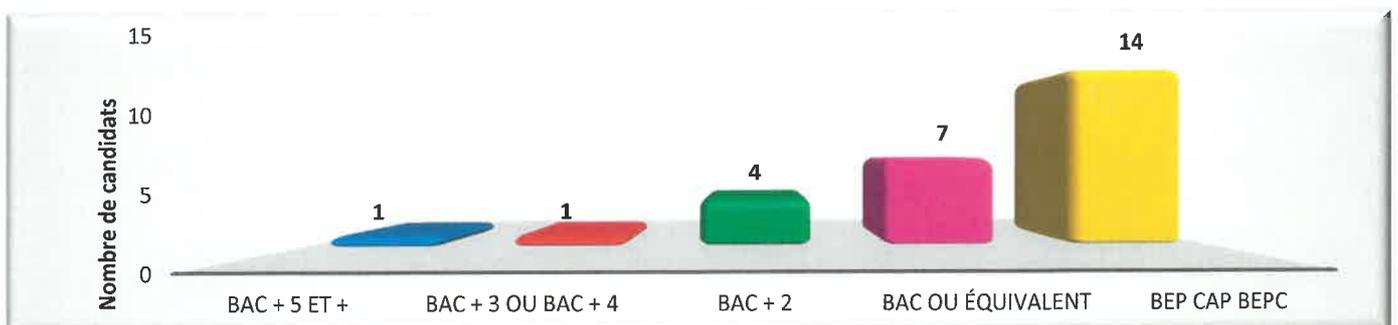
Sur les 27 candidats admis à concourir, 11.11 % sont des hommes.

### C. TRANCHES D'ÂGE



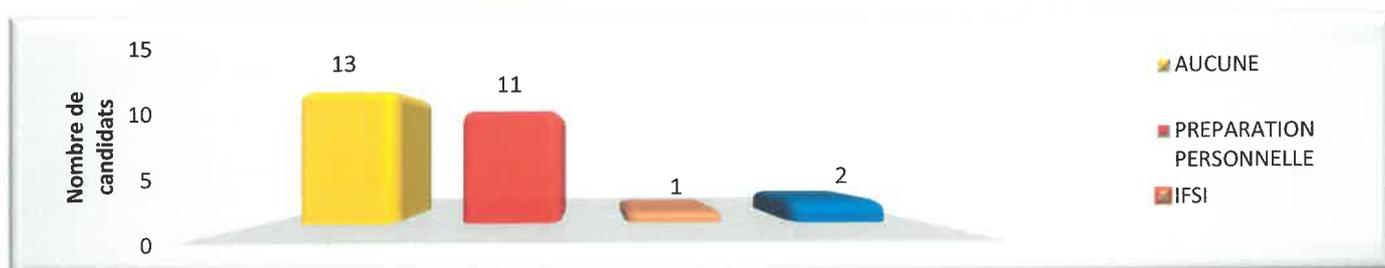
22.22 % des candidats admis à concourir ont entre 31 et 35 ans

### D. NIVEAU D'ETUDES

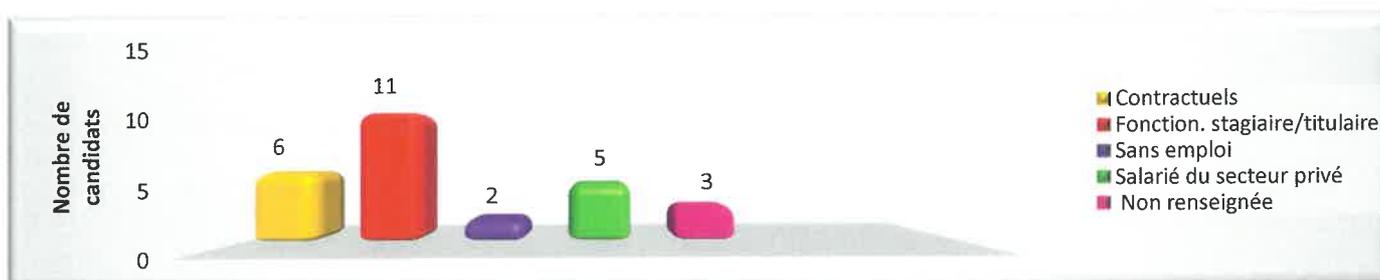


38.09 % des candidats admis à concourir ont un niveau BAC ou équivalent et 36.90 % un niveau BEP CAP BEPC

## E. PREPARATION CONCOURS



## F. SECTEURS D'ACTIVITES



22.22 % sont contractuels de la fonction publique  
40.74 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale  
18.52 % sont salariés du secteur privé

## III. LES MEMBRES DU JURY

### COLLEGE DES ELUS LOCAUX :

**SCHERER Antoinette**, Vice-Présidente du Centre de Gestion de l'Ardèche, Présidente du jury, Maire d'ANNONAY (07),  
**BOUTONNET Charles**, Adjoint au Maire de FONS (07),  
**MASSEBEUF Richard**, Maire de SAINT DIDIER SOUS AUBENAS (07),

### COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

**BLACHERE Marie-Annick**, Fonctionnaire territorial, Mairie de CHASSIERS (07),  
**GERMAIN Mireille**, Fonctionnaire Territorial, EHPAD Les Gorges à ST MARTIN D'ARDECHE, Membre de la CAP C,  
**MARTIN Jean-François**, Fonctionnaire d'Etat, Ministère de l'Intérieur,

### COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

**ARNAUD Denis**, Infirmier Hospitalier, Hôpital d'AUBENAS (07),  
**CARRILLO Christine**, Infirmière hospitalière retraitée, Hôpital d'AUBENAS (07),  
**MATHIEU Geneviève**, Infirmière retraitée, VALS LES BAINS (07),

## IV. L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

### A. DEROULEMENT

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours sur titres avec épreuves d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe s'est déroulée le jeudi 19 octobre dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche.

Cette épreuve consiste en un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux. (Durée : 45 minutes – coefficient. 1)

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

## B. BAREME DE NOTATION

Système de QCM de 58 questions avec une partie collectivités territoriales (15 questions) et une partie métier (43 questions).

Les questions peuvent faire l'objet de plusieurs réponses. Le calcul de la note se fait par un produit en croix :

Nombre de bonne réponse x 20 / Nombre total de réponse (ici 71)

Par exemple si le candidat à 50 bonnes réponses :  $(50 \times 20) / 71 = 14.08$

Toute note finale inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

## C. PRESENTATION DES RESULTATS

Session 2017	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats absents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	27	18	9	12.81	17.18	5.91	0

18 candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission, soit un taux de présence de **66.66 %** des candidats admis à concourir.

2 candidats ayant une note < à 10/20 soit **11.11 %**

12 candidats ayant une note comprise entre 10/20 et 15/20 soit **44.44 %**

4 candidats ayant une note > 15/20 soit **22.22 %**

### *Rappel Session 2015*

Session 2015	Nombre de candidats admis à concourir	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	84	13.80	19.20	8.40	0

63 candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission, soit un taux de présence de **75 %** des candidats admis à concourir.

4 candidats ayant une note < à 10/20 soit **6.35 %**

40 candidats ayant une note comprise entre 10/20 et 15/20 soit **63.49 %**

19 candidats ayant une note > 15/20 soit **30.16 %**

## D. CANDIDATS ADMISSIBLES

Nombre de candidats présents	Nombre de postes	Seuil/20	Nombre de candidats admissibles
18	40	10	16

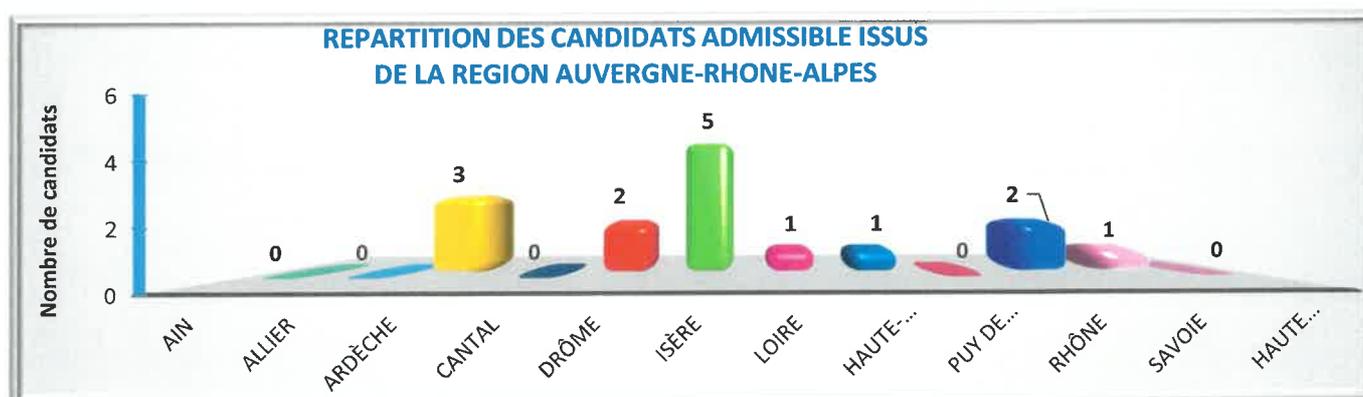
Le jury a fixé le seuil d'admissibilité à **10/20** et a déclaré **16 candidats admissibles**.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours.

## V. STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES

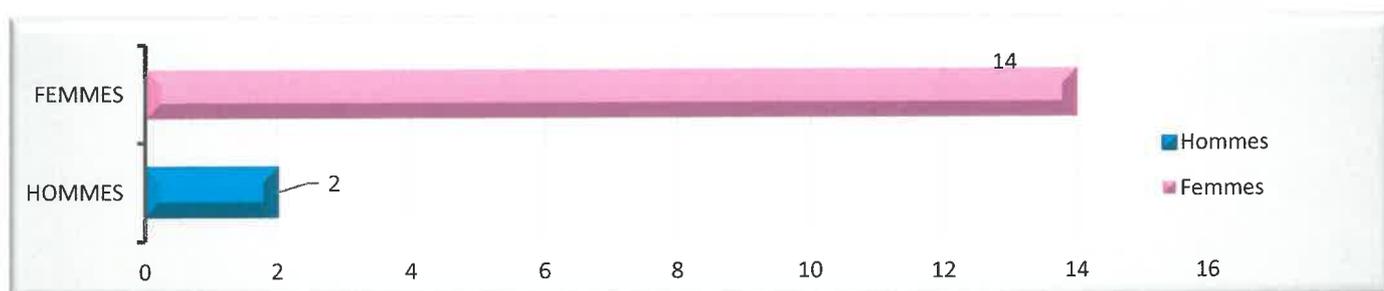
### A. ORIGINE GEOGRAPHIQUE

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE DE CANDIDATS ADMISSIBLES				
	Effectifs	TOTAL EN %	Effectifs	TOTAL EN %	
AUVERGNE RHONE ALPES	Ain	-	-	15	93.75
	Allier	-	-		
	Ardèche	3	18.75		
	Cantal	-	-		
	Drôme	2	12.5		
	Isère	5	31.25		
	Loire	1	6.25		
	Haute-Loire	1	6.25		
	Puy de Dôme	-	-		
	Rhône	2	12.5		
	Savoie	1	6.25		
	Haute Savoie	-	-		
AUTRES REGIONS	Pyrénées-Orientales	1	6.25	1	6.25
<b>Total toutes origines</b>		<b>16</b>	<b>100</b>	<b>16</b>	<b>100</b>



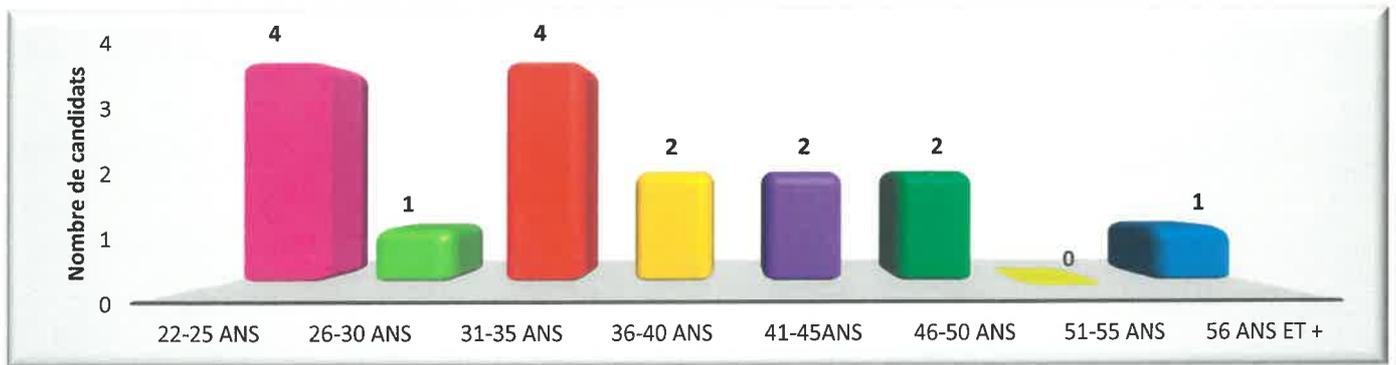
*La plus grande partie des candidats admissibles issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes vit dans le département de l'Isère (soit 33.33 de AURA ou 31.25 % TOUS départements confondus)*

### B. REPARTITION HOMMES-FEMMES



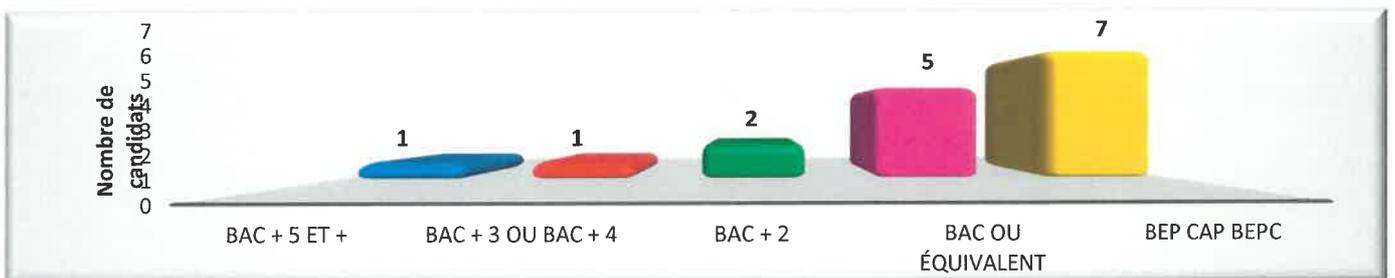
*Sur les 16 candidats admissibles, 12.5 % sont des hommes.*

### C. TRANCHES D'ÂGE



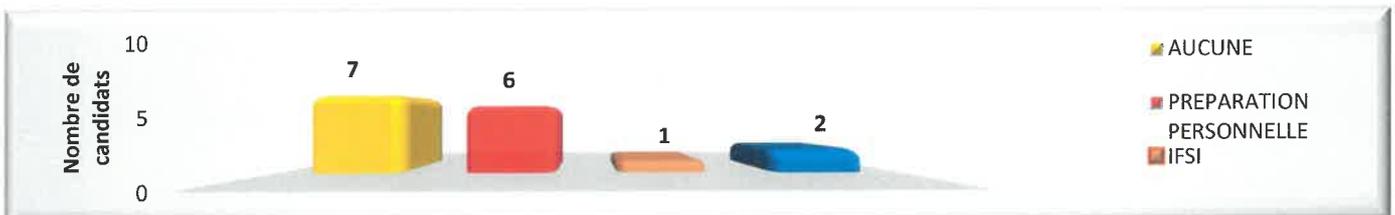
25 % des candidats admissibles ont entre 22 et 25 ans  
mais également 25 % des candidats admissibles ont entre 31 et 35 ans

### D. NIVEAU D'ETUDES

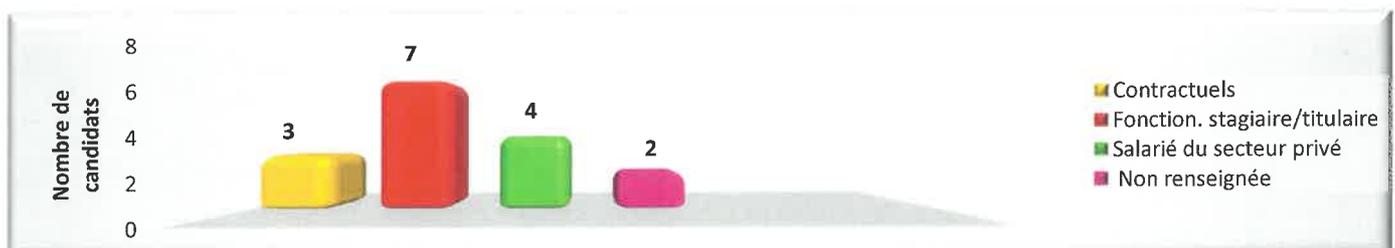


43.75% des candidats admissibles ont un niveau BAC ou équivalent et 31.25 % un niveau BEP CAP BEPC

### E. PREPARATION CONCOURS



### F. SECTEURS D'ACTIVITES



18.75 % sont contractuels de la fonction publique  
43.75 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale  
25 % sont salariés du secteur privé

## VI. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

### A. DEROULEMENT

L'épreuve orale d'admission dans les locaux du Centre de Gestion de l'Ardèche le mardi 12 décembre 2017.

L'épreuve orale consiste en un entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux (durée 15 minutes ; coefficient 2).

L'épreuve orale s'articule autour de **2 grands axes** :

- **Appréciation des capacités professionnelles du candidat,**
- **Motivation et aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.**

Les examinateurs sont amenés à évaluer les candidats à l'appui d'une fiche d'évaluation reprenant les éléments ci-dessous. Un panel de questions non exhaustif est également proposé aux examinateurs. L'objectif est de garantir un égal traitement de tous les candidats.

	Excellent	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant	NOTE
<b>I- PRESENTATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL</b>					/2
<b>II - APTITUDE A EXERCER LES MISSIONS INCOMBANT AU CADRE D'EMPLOIS</b>					
Sécurité					/3
Savoir-faire					/2
Savoir-être					/2
Travail d'équipe					/2
Mise en œuvre des projets					/2
Analyse de la structure					/1
<b>III - CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES</b>					/2
<b>IV - MOTIVATION</b>					/4
<b>APPRECIATION (à compléter et commenter obligatoirement)</b>					/20

En aucun cas les examinateurs demandent au candidat le nom de sa collectivité (le respect du principe d'anonymat est impératif). Les examinateurs ne doivent pas interroger les candidats qu'ils connaissent. Les examinateurs doivent respecter le principe d'égalité entre les candidats et à ce titre respecter strictement la durée réglementaire de l'épreuve.

## B. RAPPEL DES CHIFFRES

Nombre de candidats admis à concourir	27
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	18
Seuil d'admissibilité	10/20
Nombre de candidats admissibles	16
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	16
Nombre de postes ouverts	<b>40 postes ouverts</b>

## C. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Session 2017	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	16	15.06	18.50	10.25	0

**16** candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission, soit un taux de présence de **100%** des candidats admissibles.

**9** candidats ayant une note comprise entre 10.25/20 et 14.75/20 soit **56.25 %**

**7** candidats ayant une note comprise entre 15.75/20 et 18.50/20 soit **43.75 %**

*Rappel Session 2015*

Session 2015	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	39	14.36	19	6.5	0

## D. PRESENTATION DES RESULTATS DES 2 ÉPREUVES CUMULÉES (ADMISSIBILITÉ + ADMISSION)

Session 2017	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale /20	Moyenne la plus haute/20	Moyenne la plus basse/20
	16	14.55	17.59	10.77

**10** candidats ayant une moyenne totale comprise entre 10.77/20 et 14.82/20 soit **62.5 %**

**6** candidats ayant une moyenne totale > à 15.43 /20 soit **37.5 %**

*Rappel Session 2015*

Session 2015	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale /20	Moyenne la plus haute/20	Moyenne la plus basse/20
	39	14.64	18.40	9.25

## E. CANDIDATS ADMIS

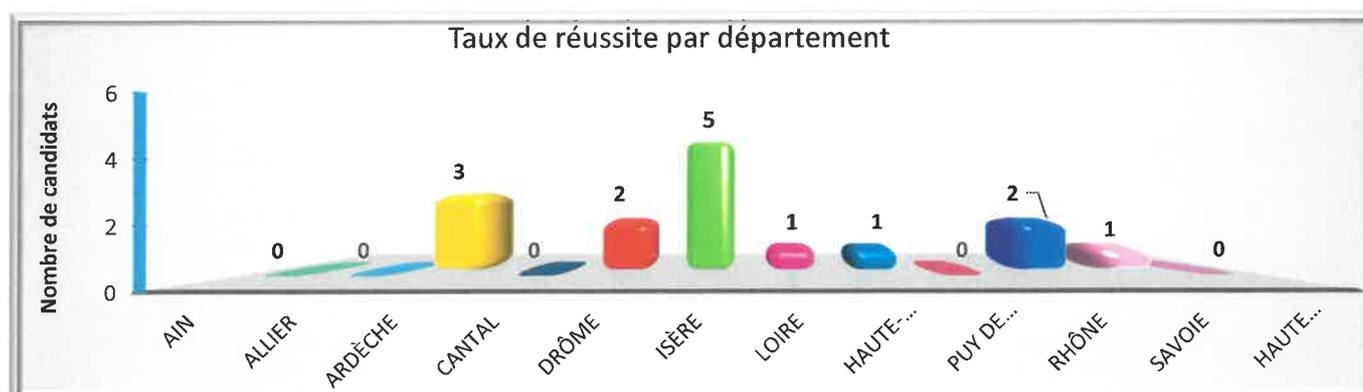
Nombre de candidats présents admissibilité	Nombre de candidats présents admission	Nombre de postes	Seuil/20	Nombre de candidats admis
18	16	40	10	16

Le jury a fixé le seuil d'admission à **10/20** et a déclaré **16 candidats admis**.

## VII. STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS

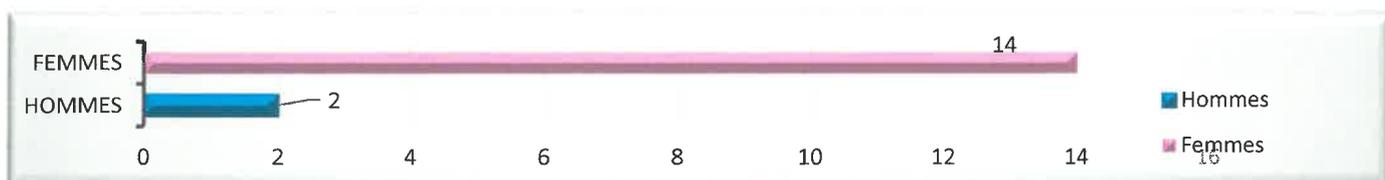
### A. ORIGINE GEOGRAPHIQUE

DEPARTEMENT D'ORIGINE		NOMBRE DE CANDIDATS ADMISSIBLES			
		Effectifs	TOTAL EN %	Effectifs	TOTAL EN %
AUVERGNE RHONE ALPES	Ain	-	-	15	93.75
	Allier	-	-		
	Ardèche	3	18.75		
	Cantal	-	-		
	Drôme	2	12.5		
	Isère	5	31.25		
	Loire	1	6.25		
	Haute-Loire	1	6.25		
	Puy de Dôme	-	-		
	Rhône	2	12.5		
	Savoie	1	6.25		
	Haute Savoie	-	-		
AUTRES REGIONS	Pyrénées-Orientales	1	6.25	1	6.25
<b>Total toutes origines</b>		<b>16</b>	<b>100</b>	<b>16</b>	<b>100</b>



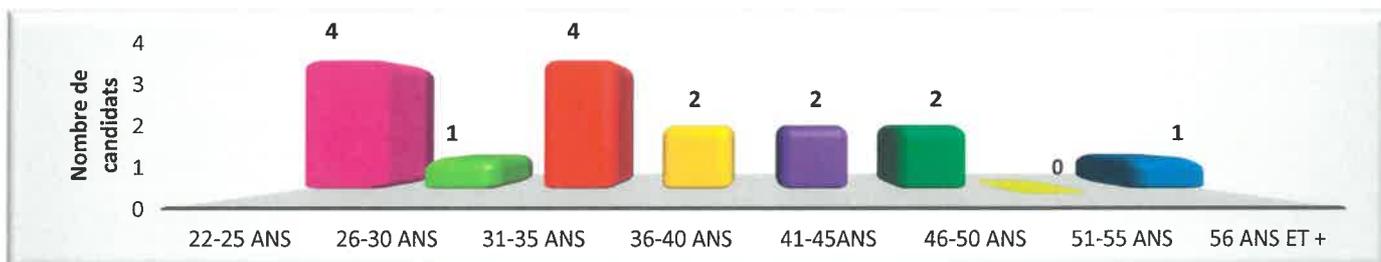
La plus grande partie des candidats admis issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes vit dans le département de l'Isère (soit 33.33 de AURA ou 31.25 % TOUS départements confondus)

## B. REPARTITION HOMMES-FEMMES



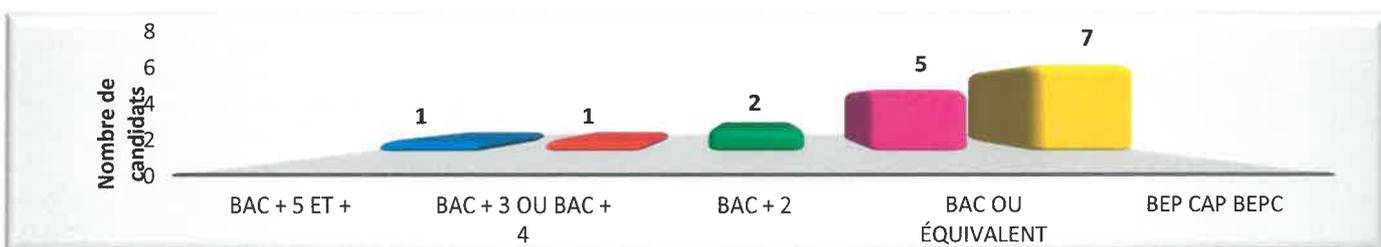
Sur les 16 candidats admis, 12.5 % sont des hommes.

## C. TRANCHES D'AGE



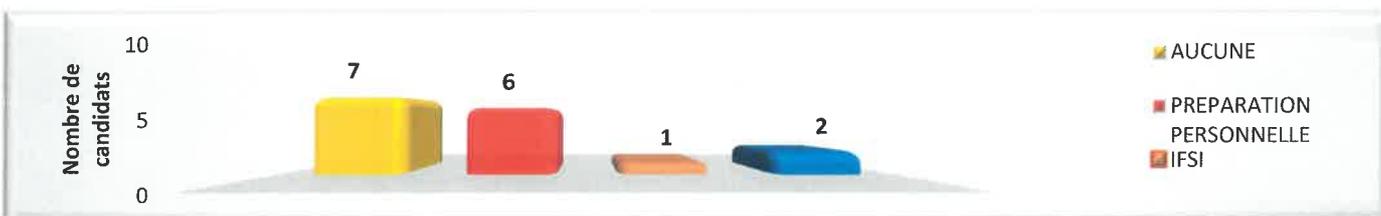
25 % des candidats admis ont entre 22 et 25 ans mais également 25 % des candidats admis ont entre 31 et 35 ans

## D. NIVEAU D'ETUDES

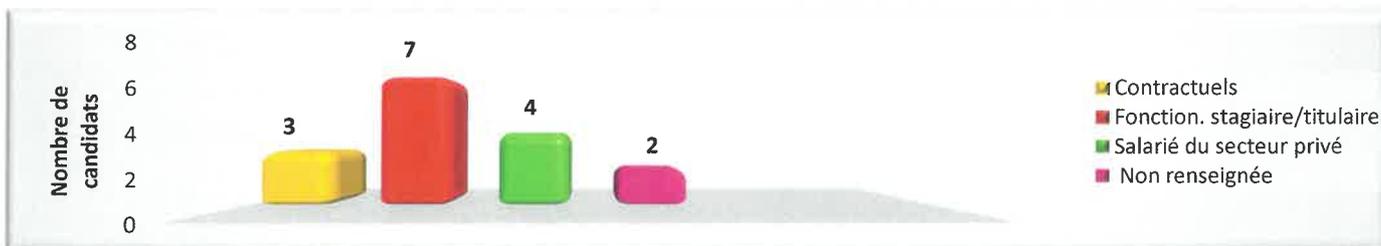


43.75 % des candidats admis ont un niveau BAC ou équivalent et 31.25 % un niveau BEP CAP BEPC

## E. PREPARATION CONCOURS



## F. SECTEURS D'ACTIVITES



18.75 % sont contractuels de la fonction publique  
 43.75 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale  
 25 % sont salariés du secteur privé

## VIII- CONCLUSION

On note un très faible nombre d'inscrits (sur 42 préinscriptions via internet, 29 candidats seulement ont retourné leur dossier d'inscription et 27 candidats ont été admis à concourir).

Dans l'ensemble, les membres du jury soulignent que les candidats ont de très bonnes connaissances professionnelles, néanmoins la plus part doivent améliorer leurs connaissances institutionnelles.

On remarque également une envie de progresser et d'évoluer, la majorité des candidats sont très impliqués et motivés.

*Fait à Lachapelle sous Aubenas,  
Le 10 mai 2018*

*La présidente du jury*



*Antoinette SCHERER  
Vice Présidente du CDG 07  
Maire d'Annonay (07)*